



7 JUIN 2004

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 juin 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS

PAUL M. ROLLAND

JEAN-MARC MALTAIS

RÉAL BRUNELLE

SERGE DION

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** **PAUL M. ROLLAND** sont absents de leur sièges.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2004-06-268

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2004

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2004-06-269

2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 10 ET 13 MAI 2004

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2004-06-270

3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2004

N. M

3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2004

7 JUIN 2004

- 2004-06-271 3.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 12 ET 26 MAI 2004
- N. M. 3.4 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MAI 2004

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2004-06-272 4.1 CHAMBRE DE COMMERCE GRANBY-BROMONT : COTISATION ANNUELLE DU 4 JUIN 2004 AU 5 JUIN 2005
- 2004-06-273 4.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2004
- 2004-06-274 4.3 NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE NATIONAL DE CYCLISME

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE DOLLARS (448 000 \$) AFIN DE :
- A) AMÉNAGER UN TUNNEL SOUS LA BRETELLE SUD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS-DE-L'EST DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA ROUTE VERTE (248 000 \$)
 - B) AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES RELATIVES AU PROJET DOMICILIAIRE DU CARRÉ DES PINS (200 000 \$)
- 2004-06-275 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 890-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE DOLLARS (448 000 \$) AFIN DE :
- A) AMÉNAGER UN TUNNEL SOUS LA BRETELLE SUD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS-DE-L'EST DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA ROUTE VERTE (248 000 \$)
 - B) AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES RELATIVES AU PROJET DOMICILIAIRE DU CARRÉ DES PINS (200 000 \$) »

7 JUIN 2004

6. RÈGLEMENTS

- 2004-06-276 6.1 DÉPÔT DU REGISTRE POUR RÉFÉRENDUM RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-01-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LES ZONES R02-237 ET A02-238 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R02-226, D'AJOUTER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES R02-237 ET A02-238 ET DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 »
- 2004-06-277 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-02-2004 INTITULÉ ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-02-2004 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-113, H01-165, H03-301, H03-303, C04-422, H04-424, H04-433, H04-459 ET C04-469 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DUDIT RÈGLEMENT »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 *TRÉSORERIE*

- 2004-06-278 7.1.1 EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 885-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS MILLIONS CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (3 140 000 \$) RELATIVEMENT À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET À LA RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, SECTEUR DES RUES CHAMPLAIN, DE LÉVIS ET DES PENTES, DE NICOLET ET DE CHARLEVOIX ET LA RÉALISATION DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX »
- 2004-06-279 7.1.2 ACHAT FINANCÉ À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-06-280 7.1.3 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-06-281 7.1.4 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2004
- 2004-06-282 7.1.5 EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 882-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE RELATIVE AU CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE SIX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (612 500 \$) »

7 JUIN 2004

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2004-06-283 7.2.1 SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE M.C.P COMMUNICATIONS INC, FIDUCIE BROMONT SUR LE LAC ET VILLE DE BROMONT
- 2004-06-284 7.2.2 MODIFICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES PELOUSES, PARCS, ÎLOTS DE VERDURES, ET ESPACES VERTS AUTOUR DES ÉDIFICES PUBLICS ESPACES VERTS
- 2004-06-285 7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE NIVELEUSE CONDITIONNELLEMENT À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
- 2004-06-286 7.2.3 ACQUISITION D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET DE SERVITUDE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9047-9833 QUÉBEC INC POUR LES INFRASTRUCTURES DU PROJET « LE CERCLE DES CANTONS »
- 2004-06-287 7.2.4 ACQUISITION D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET DE SERVITUDES À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9047-9833 QUÉBEC INC. POUR LE PARC LINÉAIRE CEINTURANT LE PROJET LE CERCLE DES CANTONS
- 2004-06-288 7.2.5 ÉCHANGE DE TERRAINS ET ACQUISITION DE SERVITUDES À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9047-9833 QUÉBEC INC, PROJET LE CERCLE DES CANTONS
- N. M . 7.2.6 RENOUVELLEMENT DES PASSAGES POUR LA PROCHAINE SAISON POUR LE CLUB 3 & 4 ROUES DE L'ESTRIE INC.

7.3 URBANISME

- 2004-06-289 7.3.1 DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 795 DU CADASTRE DE FARNHAM (RUE HUOT)
- 2004-06-290 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE DE LA BOÎTE ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 104 RUE DE LAVIOLETTE
- 2004-06-291 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UNE MARGE DE REcul AVANT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ SUR LA RUE DES MOULINS

7 JUIN 2004

2004-06-292	7.3.4	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UN LOTISSEMENT AVEC UNE PROFONDEUR INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR PERMISE POUR LES PARTIES DE LOTS 513 ET 513-24 DU CADASTRE DE FARNHAM, RUE DES ÉPINETTES
2004-06-293	7.3.5	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA RÉDUCTION DU FRONTAGE REQUIS POUR UNE PARTIE DU LOT 301 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, RUE DE PONTIAC
	7.4	<i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i>
	7.5	<i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i>
2004-06-294	7.5.1	VENTE DE GARAGE DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
N. M.	7.5.2	STATUT DE RÉSIDANTS AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX AFIN D'ACCÉDER AU SERVICE DE LOISIRS DE LA VILLE
2004-06-295	7.5.3	ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE
2004-06-296	7.5.4	ADJUDICATION DES CONTRATS RELATIFS À L'ÉCLAIRAGE DE L'ARÉNA
	7.6	<i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i>
	7.7	<i>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</i>
2004-06-297	7.7.1	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA VILLE DE BROMONT
2004-06-298	7.7.2	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES IARD
2004-06-299	7.7.3	VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 96, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MADAME CLAIRE ST-JEAN (CHEMIN DE GRANBY)
2004-06-300	7.7.4	OFFRE D'ACHAT DES LOTS 227-4 ET 231, INTERSECTION DU CHEMIN DE GASPÉ ET DE LA RUE DE CHÂTEAUGUAY
N. M.	7.7.5	NOM DONNÉ À DEUX RUES DU PROJET « LE CARREFOUR CHAMPÊTRE »

7 JUIN 2004

8. DIVERS

- 2004-06-301 8.1 COLLÈGE MONT-SACRÉ-COEUR : LEVÉE DE FONDS POUR LEUCAN MONTÉRÉGIE
- N. M. 8.2 OFFRE D'ACHAT DU LOT A, RUE DU PACIFIQUE OUEST

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2004-06-302 9.1 EMBAUCHE DE SAUVETEURS POUR LA PLAGES MUNICIPALE, ÉTÉ 2004
- 2004-06-303 9.2 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR L'ÉTÉ AU SERVICE DU GREFFE
- 2004-06-304 9.3 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU GARAGE MUNICIPAL
- 2004-06-305 9.4 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE JUNIOR, À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE POLICE
- 2004-06-306 9.5 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ AU SERVICE DE LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 2004-06-307 9.6 EMBAUCHE D'ARBITRES DE SOCCER, ÉTÉ 2004
- 2004-06-308 9.7 CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR, SERVICE D'ACCUEIL, CAMPS DE JOURS, ÉTÉ 2004
- 2004-06-309 9.8 EMBAUCHE D'ANIMATEURS DE CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2004
- 2004-06-310 9.9 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 10.1 DÉPÔT DES AVIS DE DEMANDE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX RELATIFS À DES PERMIS FAITE PAR LE CHÂTEAU BROMONT INC.
- N. M. 10.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 MAI 2004

7 JUIN 2004

11. **VARIA**
- 2004-06-311 11.1 MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-05-237
- 2004-06-312 11.2 FÉLICITATIONS ADRESSÉES AU CHÂTEAU BROMONT, AU SPA CONCEPT ET À SKI BROMONT
- 2004-06-313 11.3 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À LA FÊTE DU CHOCOLAT
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2004-06-3104 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2004-06-268

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 7 juin 2004 avec les modifications suivantes :

- Les sujets numéros 7.2.6, 7.7.5, 8.2 sont reportés à une séance subséquente.
- Le sujet numéro 7.5.2 est retiré de l'ordre du jour.
- Les sujets suivants sont ajoutés au « VARIA » de l'ordre du jour :

7 JUIN 2004

- 11.1 MODIFICATION APPORTÉE À LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-05-237
- 11.2 FÉLICITATIONS ADRESSÉES AU CHÂTEAU
BROMONT, AU SPA CONCEPT ET À SKI
BROMONT
- 11.3 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À LA FÊTE
DU CHOCOLAT

ADOPTÉ

~~2004-06-269~~

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 10 ET 13 MAI 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits
procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées spéciales du
Conseil municipal tenues les 10 et 13 mai 2004.

ADOPTÉ

~~2004-06-270~~

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MAI 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2004 au montant de
**SEPT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX
DOLLARS ET SOIXANTE-DIX NEUF CENTS (762 322,79 \$)** à payer par
le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel
que requis par la Loi.

7 JUIN 2004

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MAI 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mai 2004. Le montant des permis émis durant le mois de mai 2004 se chiffre à **CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (5 467 485 \$)**.

~~2004-06-271~~

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES
LES 12 ET 26 MAI 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux des assemblées tenues les 12 et 26 mai 2004.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU
31 MAI 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport détaillé des revenus et des dépenses au 31 mai 2004, déposé par Madame Diane Dufresne, trésorière.

7 JUIN 2004

2004-06-272

**CHAMBRE DE COMMERCE GRANBY-BROMONT : COTISATION
ANNUELLE DU 4 JUIN 2004 AU 5 JUIN 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** à la Chambre de commerce Granby-Bromont, somme représentant le renouvellement de la cotisation de la Ville de Bromont, du 4 juin 2004 au 5 juin 2005.

ADOPTÉ

2004-06-273

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2004.

ADOPTÉ

2004-06-274

**NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE NATIONAL DE
CYCLISME**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 JUIN 2004

QUE Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** représente la Ville de Bromont au sein du Conseil d'administration du Centre national de cyclisme en remplacement de Monsieur le conseiller **DONALD DEMERS**.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT
MILLE DOLLARS (448 000 \$) AFIN DE :**

- A) AMÉNAGER UN TUNNEL SOUS LA
BRETELLE SUD DE LA SORTIE 78 DE
L'AUTOROUTE DES CANTONS-DE-L'EST
DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE
LA ROUTE VERTE (248 000 \$)**
- B) AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES
RELATIVES AU PROJET DOMICILIAIRE DU
CARRÉ DES PINS (200 000 \$)**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE DOLLARS (448 000 \$)** afin de :

- A) Aménager un tunnel sous la bretelle sud de la sortie 78 de l'autoroute des Cantons-de-l'Est dans le cadre du prolongement de la route verte (248 000 \$) ;
- B) Aménager des infrastructures relatives au projet domiciliaire du « Carré des pins » (200 000 \$).

2004—06—275

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 890—2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE DOLLARS
(448 000 \$) AFIN DE :**

- A) AMÉNAGER UN TUNNEL SOUS LA
BRETELLE SUD DE LA SORTIE 78 DE
L'AUTOROUTE DES CANTONS-DE-L'EST
DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE
LA ROUTE VERTE (248 000 \$)**

7 JUIN 2004

**B) AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES
RELATIVES AU PROJET DOMICILIAIRE DU
CARRÉ DES PINS (200 000 \$)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 890-2004 lors de son adoption.

ADOPTÉ

2004-06-276

**DÉPÔT DU REGISTRE POUR RÉFÉRENDUM RELATIF AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 876-01-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LES ZONES R02-237 ET A02-238 À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R02-226, D'AJOUTER LES
GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES R02-237
ET A02-238 ET DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
RELATIVES À LA ZONE R02-226 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris Connaissance du registre pour référendum relatif au règlement numéro 876-01-2004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LES ZONES R02-237 ET A02-238 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R02-226, D'AJOUTER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES R02-237 ET A02-238 ET DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 » ;

ATTENDU QUE ledit registre contient vingt-cinq (25) signatures alors que le nombre de signatures requises pour demander la tenue d'un référendum était de dix-neuf (19) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 JUIN 2004

QUE le Conseil municipal annule le règlement numéro 876-01-2004.

ADOPTÉ

2004-06-277

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-02-2004 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À MODIFIER LES
GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-113,
H01-165, H03-301, H03-303, C04-422, H04-424, H04-433, H04-459 ET C04-
469 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DUDIT
RÈGLEMENT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2004-04-162 qui dispense le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été reçue pour demander la tenue d'un registre ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopté, tel que rédigé, le règlement numéro 876-02-2004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-113, H01-165, H03-301, H03-303, C04-422, H04-424, H04-433, H04-459 ET C04-469 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DUDIT RÈGLEMENT ».

ADOPTÉ

2004-06-278

**EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 885-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE TROIS MILLIONS CENT QUARANTE MILLE DOLLARS**

7 JUIN 2004

(3 140 000 \$) RELATIVEMENT À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET À LA RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, SECTEUR DES RUES CHAMPLAIN, DE LÉVIS ET DES PENTES, DE NICOLET ET DE CHARLEVOIX ET LA RÉALISATION DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX »

ATTENDU QUE le règlement numéro 885-2004 intitulé « RÉGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS MILLIONS CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (3 140 000\$) RELATIVEMENT À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC SECTEUR DES RUES CHAMPLAIN, DE LÉVIS ET DES PENTES, DE NICOLET ET DE CHARLEVOIX ET LA RÉALISATION DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX » a reçu toutes les approbations requises par la Loi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Diane Dufresne, trésorière, à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire d'une somme de **DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT-SIX MILLE DOLLARS (2 826 000 \$)** à la Caisse populaire Granby/Bromont, à son taux de base.

D'autoriser Madame Diane Dufresne, trésorière à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence le maire suppléant et la trésorière, Madame Diane Dufresne, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ

2004-06-279

**ACHAT FINANCÉ À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER
2004**

ATTENDU QUE les immobilisations ci-dessous seront financées à même le budget 2004 :

<u>Service, Description</u>	<u>Montant alloué</u>	<u>Montant nécessaire</u>	<u>Écart</u>
Sécurité publique Cinemometre	0 \$	2 255 \$	2 255 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 JUIN 2004

D'autoriser la trésorière Madame Diane Dufresne à faire les transferts budgétaires et à financer les dépenses en immobilisations pour un montant de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (2 255 \$)** à même le budget.

ADOPTÉ

~~2004-06-280~~

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2004

ATTENDU la résolution 2004-01-012 ;

ATTENDU QUE la somme de 7 982 \$ pour l'acquisition des téléavertisseurs ne sera pas utilisée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (7 982 \$)**.

ADOPTÉ

~~2004-06-281~~

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mai 2004.

D'autoriser Madame Diane Dufresne, trésorière, à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7 JUIN 2004

2004-06-282

**EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 882-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT LE
PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE
RELATIVE AU CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN
EMPRUNT D'UNE SOMME DE SIX CENT DOUZE MILLE CINQ
CENTS DOLLARS (612 500 \$) »**

ATTENDU QUE le règlement numéro 882-2004 intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE RELATIVE AU CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE SIX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (612 500 \$) » recevra sous peu l'approbation du ministère des Affaires municipales du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Diane Dufresne, trésorière, à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt d'une somme de **CINQ CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (551 250 \$)** à la Caisse populaire Granby/Bromont, à son taux de bas et ce, conditionnellement à la réception de l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales du Québec.

D'autoriser Madame Diane Dufresne à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence le maire suppléant et la trésorière, Madame Diane Dufresne, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ

2004-06-283

**SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE M.C.P COMMUNICATIONS INC,
FIDUCIE BROMONT SUR LE LAC ET VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le bail emphytéotique intervenu entre Fiducie Bromont sur le lac et Ville de Bromont, publié au bureau de la circonscription foncière du Canton Brome, sous le numéro 198 861, prévoyait qu'une servitude de passage devait être acquise afin de permettre le libre accès aux sentiers situés sur la propriété de M.C.P. communications inc.;

7 JUIN 2004

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par M^e Maryse Gallagher, notaire.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet d'acte soumis par M^e Maryse Gallagher, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude.

ADOPTÉ

2004—06—284

MODIFICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES PELOUSES, PARCS, ÎLOTS DE VERDURES, ET ESPACES VERTS AUTOUR DES ÉDIFICES PUBLICS ESPACES VERTS

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2004—05—253, le Conseil municipal adjugeait au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Rénovation et décoration Ewing », le contrat de fauchage des secteurs 1- Adamsville, 2- Aéroport, 4- Golf, 5- Compton, secteur 6- Lac Bromont, 7- Parc Iberville, 8- Shefford, 9- Champlain et 10- Drummond, le secteur 3- Aréna ayant été adjugé à la firme « Déneigement Stéphanne Marcotte » ;

ATTENDU QUE la firme « Rénovation et décoration Ewing » refuse d'honorer son contrat ;

ATTENDU QUE la firme « Les Entreprises Fournier » a aussi refusé d'assumer la part du contrat qui lui revenait ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rembourser le cautionnement de soumission à la firme « Rénovation et décoration Patrick Ewin », la clause de non remboursement en cas de refus d'effectuer les travaux ayant été omise dans le cahier des charges.

D'adjuger le contrat de fauchage des dix (10) secteurs, soit le secteur 1- Adamsville, secteur 2- Aéroport, 3- Aréna, secteur 4- Golf, secteur 5- Compton, secteur 6- Lac Bromont, secteur 7- Parc Iberville, secteur 8- Shefford, secteur 9- Champlain et secteur 10- Drummond., suite au désistement de la firme Rénovation et décoration Patrick, au second soumissionnaire conforme, soit la

7 JUIN 2004

firme « Déneigement Stéphane Marcotte enr » pour la somme de **TRENTE-TROIS MILLE CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-QUATRE CENTS (33 152,54 \$), taxes incluses.**

ADOPTÉ

2004-06-285

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE NIVELEUSE CONDITIONNELLEMENT À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 13 avril 2004 à 13 heures 30, la soumission suivante a été reçue :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	ÉCHANGE
Les industries Wajax Ltée	130 000 \$	15 000 \$
Strongo équipement	---	---

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'une niveleuse de marque Champion, année 1998, modèle 730 A VPH avec châssis articulé et quatre (4) roues motrices avec support et plomberie pour installation d'une aile à neige arrière droite, au seul soumissionnaire conforme soit Les industries Wajax Ltée, pour la somme de **CENT TRENTE-DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (132 278,75 \$)**, montant tenant compte de l'échange et incluant les taxes.

QUE ladite adjudication soit conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales du règlement d'emprunt numéro 888-2004.

ADOPTÉ

7 JUIN 2004

2004-06-286

**ACQUISITION D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET DE
SERVITUDE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
9047-9833 QUÉBEC INC POUR LES INFRASTRUCTURES DU PROJET
« LE CERCLE DES CANTONS »**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté les termes d'une entente cadre intervenue entre la Ville de Bromont et Cercle des Cantons, société en commandite, par sa résolution portant le numéro 2004-04-184 ;

ATTENDU QUE cette entente cadre prévoit que la Ville de Bromont prendra possession des infrastructures d'égout et d'aqueduc du projet sous forme d'un droit de propriété superficière et des servitudes inhérentes à l'exercice de ce droit ;

ATTENDU QU'un acte sous seing privé sera signé entre les parties afin d'engager ces dernières à la signature ultérieure du droit de propriété superficière pour les infrastructures du projet lorsqu'elles seront implantées ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte rédigé par M^e André Robitaille, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet d'acte soumis par M^e André Robitaille, notaire.

QUE cet acte soit consenti en exécution de l'entente cadre intervenue entre les parties.

QUE l'acte créant le droit de propriété superficière pour les infrastructures du projet soit soumis pour approbation à la gestion du territoire et par la suite, présenté au Conseil pour approbation finale et autorisation de signature.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'engagement.

ADOPTÉ

2004-06-287

**ACQUISITION D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET DE
SERVITUDES À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
9047-9833 QUÉBEC INC. POUR LE PARC LINÉAIRE CEINTURANT
LE PROJET LE « CERCLE DES CANTONS »**

7 JUIN 2004

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté les termes d'une entente cadre intervenue entre la Ville de Bromont et Cercle des Cantons, société en commandite, par sa résolution portant le numéro 2004-04-184 ;

ATTENDU QUE cette entente cadre prévoit que la Ville de Bromont prendra possession du parc linéaire ceinturant le projet sous forme d'un droit de propriété superficière et des servitudes inhérentes à l'exercice de ce droit pour satisfaire les exigences du règlement de lotissement relativement aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel ;

ATTENDU QU'un acte sous seing privé sera signé entre les parties afin d'engager ces dernières à la signature ultérieure du droit de propriété superficière pour le parc linéaire du projet lorsque les nouveaux lots de cadastre seront déposés officiellement au bureau de la publicité des droits ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte rédigé par M^c André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le projet d'acte soumis par M^c André Robitaille, notaire.

QUE cet acte soit consenti en exécution de l'entente cadre intervenue entre les parties.

QUE l'acte créant le droit de propriété superficière pour le parc linéaire ceinturant le projet soit soumis pour approbation à la gestion du territoire et, par la suite, présenté au conseil pour approbation finale et autorisation de signature.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'engagement.

ADOPTÉ

~~2004-06-288~~

**ÉCHANGE DE TERRAINS ET ACQUISITION DE SERVITUDES À
INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9047-9833
QUÉBEC INC, PROJET LE CERCLE DES CANTONS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté les termes d'une entente cadre intervenue entre la Ville de Bromont et Cercle des Cantons, société en commandite, par sa résolution portant le numéro 2004-04-184 ;

7 JUIN 2004

ATTENDU QU'un acte d'échange-servitude doit intervenir entre les parties afin de permettre la réalisation du projet en regard de son accès par le chemin de Gaspé, pour la partie Sud-est du projet et pour son domaine skiable ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'échange-servitude rédigé par M^e André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le projet d'acte soumis par M^e André Robitaille, notaire.

QUE cet acte d'échange-servitude soit consenti à valeur égale, sans soulte, ni retour.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'échange-servitude.

ADOPTÉ

N. M

**RENOUVELLEMENT DES PASSAGES POUR LA PROCHAINE
SAISON POUR LE CLUB 3 & 4 ROUES DE L'ESTRIE INC.**

Le sujet numéro 7.2.6 est reporté à une séance subséquente.

2004—06—289

**DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 795 DU
CADASTRE DE FARNHAM (RUE HUOT)**

ATTENDU QUE la demande de Madame Yvette Cyr Dion concerne son intention d'aliéner et de vendre une parcelle du lot 795 du cadastre du Canton de Farnham d'une superficie d'environ 1520 m² ayant façade sur la rue Huot à Bromont ;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain non exploitée est située entre deux lots construits (lots 573-34 et 573-35) et est localisée à l'intérieur du périmètre assujéti à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec ;

7 JUIN 2004

ATTENDU QUE Monsieur Robert Laporte et Madame Lise Boulanger, propriétaires du lot 573-34 du cadastre du Canton de Farnham, (162, rue Huot) veulent acquérir la parcelle non exploitée située entre leur propriété et celle de son voisin immédiat (200, rue Huot) pour être en mesure d'agrandir leur propriété et d'y aménager (projet futur) l'élément épurateur de la maison existante ;

ATTENDU QUE l'aliénation requise ne vise pas la création d'un nouveau lot pour fin de construction mais vise l'agrandissement d'une propriété existante (droits acquis) dans le but d'être en mesure d'y aménager un élément épurateur conforme qui sera requis dans un avenir rapproché ;

ATTENDU QUE la nouvelle propriété (formée par la partie du lot 795 et du lot 573-34) et ce, malgré une superficie inférieure à 5 ha, devrait constituer une seule propriété unique et distincte ;

ATTENDU QUE la partie résiduelle du lot 795 du cadastre de Farnham représente une superficie supérieure à 5 ha mais inférieure à 100 ha ;

ATTENDU QUE la demande ne représente aucun impact ou contrainte supplémentaire à des exploitations agricoles environnantes en raison des deux maisons existantes bordant la parcelle visée par la demande ;

ATTENDU QUE les parties s'engagent à obtenir les permis de lotissement requis pour la création des lots visant le remplacement de la parcelle résiduelle du lot 795 et la création du nouveau lot intégrant la parcelle aliénée du lot 795 et le lot 573-34 du cadastre du Canton de Farnham ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de Mesdames Yvette Cyr Dion et Lise Boulanger et de Monsieur Robert Laporte pour l'aliénation et le lotissement d'une parcelle de terrain dans le but d'incorporer et d'agrandir un lot existant (573-34 du cadastre du Canton de Farnham) pour n'en constituer qu'une seule propriété distincte.

ADOPTÉ

2004-06-290

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À
L'EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE DE LA BOÎTE
ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 104 RUE DE
LAVIOLETTE**

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide* dans son édition du 15 mai 2004 ;

7 JUIN 2004

ATTENDU la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de 30 centimètre, dans la marge latérale, de la boîte électrique du bâtiment principal situé au 104, rue de Laviolette (lot 261 du cadastre de Bromont).

ADOPTÉ

2004—06—291

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UNE MARGE DE REcul AVANT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ SUR LA RUE DES MOULINS

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide* dans son édition du 15 mai 2004 ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre une marge de recul de 34,09 mètres, au lieu de 12 mètres, au bâtiment principal situé sur la rue des Moulins, lot 432-127 du cadastre du Canton de Farnham.

ADOPTÉ

2004—06—292

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UN LOTISSEMENT AVEC UNE PROFONDEUR INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR PERMISE POUR LES PARTIES DE LOTS 513 ET 513-24 DU CADASTRE DE FARNHAM, RUE DES ÉPINETTES

7 JUIN 2004

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide* dans son édition du 15 mai 2004 ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure autorise un lotissement avec une profondeur de 45 mètres au lieu des 60 mètres requis, lots P-513 et P-513-24 du Canton de Farnham, parties de lot situées sur la rue des Épinettes.

ADOPTÉ

~~2004-06-293~~

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA RÉDUCTION DU FRONTAGE REQUIS POUR UNE PARTIE DU LOT 301 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, RUE DE PONTIAC

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide* dans son édition du 15 mai 2004 ;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de réduire le frontage minimum requis de 30 mètres à 24 mètres pour une partie du lot 301 du cadastre du Canton de Brome, (49, rue de Pontiac).

ADOPTÉ

~~2004-06-294~~

VENTE DE GARAGE DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec et que le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville, le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

7 JUIN 2004

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soutient la Fabrique Saint-François Xavier dans ses activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Fabrique de la paroisse Saint-François-Xavier à tenir une vente de garage le dimanche 1^{er} août 2004.

ADOPTÉ

N. M.

**STATUT DE RÉSIDANTS AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX AFIN
D'ACCÉDER AU SERVICE DE LOISIRS DE LA VILLE**

Le sujet numéro est retiré de l'ordre du jour.

2004—06—295

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le Comité de travail a terminé les travaux de rédaction de la Politique ;

ATTENDU QUE l'application de la Politique familiale doit être assurée par une instance représentant les intérêts de la Ville en matière familiale ;

ATTENDU QUE les activités de cette instance doivent être encadrées par un plan d'action ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que rédigée, la *Politique familiale de la Ville de Bromont*.

D'autoriser la mise en place d'un Conseil permanent sur la famille dont sont mandat sera, entre autre,, de rédiger le plan d'action.

ADOPTÉ

7 JUIN 2004

2004-06-296

**ADJUDICATION DES CONTRATS RELATIFS À L'ÉCLAIRAGE DE
L'ARÉNA**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit se conformer aux directives de la Régie du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a mandaté le Groupe Teknika pour réaliser les plans et devis, la gestion de l'appel d'offres, l'assistance durant la période d'appels d'offres ainsi que le suivi au chantier ;

ATTENDU QUE qu'à la fermeture des soumissions, le 10 mai 2004 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
ECE Électrique inc.	80 172.43 \$
Gilles Comtois électrique inc.	84 000.00 \$
Jean-Marie Dupuis	86 779 46 \$
Installations électriques Dépôt	111 246.43 \$

ATTENDU la recommandation du groupe Teknika d'accepter la soumission conforme la plus basse ;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles au budget ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE donner au Groupe Teknika, le mandat de réalisation des plans et devis d'appel d'offres en électricité du bâtiment, la gestion de l'appel d'offres, l'assistance durant la période d'appel d'offres ainsi que le suivi au chantier durant la construction, le tout pour la somme de **SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (7 850 \$)**, taxes applicables en sus.

D'adjuger le contrat pour l'installation d'un système d'éclairage d'urgence et un système d'alarme-incendie au Centre sportif et culturel de Bromont à ECE Électrique inc., pour le montant de **QUATRE-VINGT MILLE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE-TROIS (80 172.43 \$)** incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉ

7 JUIN 2004

2004-06-297

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 20 mai 2004, à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

Garanties	volume	SSQ taux actuels 2003	SSQ renouvellement	La Capitale	Desjardins Sécurité financière
Vie adhérent	5 046 000	0,43 \$/2 169,78 \$	0,38 \$/1 917,48 \$	0,46 \$/2 321,16 \$	0,356 \$/1 796,37 \$
D.M.A	5 046 000	0,04 \$/201,84 \$	0,04 \$/201,84 \$	0,04 \$/201,84 \$	0,04 \$/201,84 \$
Vie personnes à charge	37	2,17 \$/42,92 \$	2,17 \$/80,29 \$	1,96 \$/ 72,52 \$	1,74 \$/ 64,38 \$
Invalidité court terme	33 281	0,65 \$/2 163,26 \$	0,72 \$/2 396,23 \$	0,88 \$/2 928,72 \$	0,776 \$/2 582,60 \$
Invalidité long terme	149 889	2,99 \$/4 481,68 \$	2,99 \$/4 481,68 \$	3,28 \$/4 916,35 \$	2,645 \$/3 964,56 \$
Maladie :					
Individuel	17	51,04/ 867,68 \$	47,31/ 804,27 \$	45,25/ 769,25 \$	41,39/ 703,63 \$
Monoparenta	2	128,89/257,78 \$	94,62/189,24 \$	114,27/228,54 \$	104,56/209,12 \$
Familial	25	175,52/4 388 \$	141,93/3548,25 \$	155,61/3 890,25 \$	142,39/3 559,75 \$
TOTAL		14 610,31 \$*	13 612,62 \$*	15 328,63 \$*	13 082,25 \$*

* plus taxe provinciale

ATTENDU QUE Monsieur Jean Bédard, consultant en avantages sociaux de la firme R. Bédard & fils, a vérifié la conformité des soumissions ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'assurances collectives des employés de la Ville de Bromont au plus bas soumissionnaire conforme, soit Desjardins Sécurité Financière, conformément à la soumission déposée.

ADOPTÉ

2004-06-298

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES IARD

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur les cités et villes, la Ville de Bromont est retournée en soumission pour les assurances générales IARD,

7 JUIN 2004

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu quatre soumissions, soit celles de :

Aon Parizeau
Lemieux, Ryan & ass.
Chevrier, Laporte
Conway Jacques Ass MMQ

ATTENDU QUE la firme Gestarisques a procédé à l'analyse des soumissions et à leur conformité ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat d'assurances générales IARD à Aon Parizeau, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, pour un montant de **CENT CINQUANTE HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT DOUZE CENTS (158 693,92 \$), taxes incluses.**

ADOPTÉ

2004-06-299

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 96, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MADAME CLAIRE ST-JEAN (CHEMIN DE GRANBY)

ATTENDU QUE Ville de Bromont a accepté l'offre d'achat d'une partie du lot 96, cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Claire St-Jean en vertu de sa résolution portant le numéro 2002-08-355 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente rédigé par M^e Jules Prévost, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont vende une partie du lot 96, cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de mille soixante-neuf mètres carrés et deux dixièmes (1 069,2 m ca.), montrée à la description technique préparée par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, sous sa minute numéro 2613, dossier numéro A1203, à madame Claire St-Jean.

QUE la vente soit faite pour le prix de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** taxes applicables en sus.

7 JUIN 2004

D'accepter, tel que rédigé, le projet d'acte de vente soumis par M^e Jules Prévost, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de vente.

ADOPTÉ

2004—06—300

**OFFRE D'ACHAT DES LOTS 227-4 ET 231, INTERSECTION DU
CHEMIN DE GASPÉ ET DE LA RUE DE CHÂTEAUGUAY**

ATTENDU l'offre d'achat des lots 227-4 et 231 du cadastre de Bromont faite 9035 0562 Québec Inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, adressée à Monsieur Daniel Vallée, président de 9035-0562 Québec inc ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la lettre de Monsieur Nicolas Rousseau et de ne pas accepter l'offre d'achat des lots 227-4 et 231 du cadastre de Bromont.

ADOPTÉ

N. M.

**NOM DONNÉ À DEUX RUES DU PROJET « LE CARREFOUR
CHAMPÊTRE »**

Le sujet numéro 7.7.5 est reporté à une séance subséquente.

2004—06—301

**COLLÈGE MONT-SACRÉ-COEUR : LEVÉE DE FONDS POUR
LEUCAN MONTÉRÉGIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 JUIN 2004

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** au collègue du Mont Sacré-Cœur, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont au fonds de Leucan Montérégie.

ADOPTÉ

N. M

OFFRE D'ACHAT DU LOT A, RUE DU PACIFIQUE OUEST

Le sujet numéro 8.2 est retiré de l'ordre du jour.

~~2004-06-302~~

**EMBAUCHE DE SAUVETEURS POUR LA PLAGES MUNICIPALE, ÉTÉ
2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre l'accès à la plage du lac Bromont et organise des activités aquatiques dans le cadre du Camp de jour ;

ATTENDU que la présence d'un surveillant sauveteur est obligatoire à la plage du Bromont sur le lac ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher, à titre de surveillants sauveteurs, Madame Anne-Sophie Loïselle, au taux de 12,50 \$/heure, et Madame Geneviève Nadeau, au taux de 12,00 \$/heure, pour les heures réellement travaillées durant la période du 20 juin au 29 août 2004.

ADOPTÉ

~~2004-06-303~~

**EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR L'ÉTÉ AU SERVICE DU
GREFFE**

ATTENDU QU'il faut continuer l'informatisation des archives et que le salaire était prévu au budget 2004 afin d'engager une étudiante durant l'été pour faire ce travail ;

7 JUIN 2004

ATTENDU QUE Madame Christine Boyer a déjà effectué ce travail l'été dernier, en tant qu'étudiante, qu'elle a donné entière satisfaction et qu'elle était disponible pour cet été ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Christine Boyer, au taux de 11,00 \$ de l'heure, pour 33 heures 75 par semaine, à partir du 31 mai 2004 et ce, pour une période de 12 semaines.

ADOPTÉ

~~2004-06-304~~

PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la résolution 2003-05-196 prolongeait l'embauche de Monsieur Michel Voyer jusqu'au retour de Monsieur Michel Brunelle ;

ATTENDU QUE Monsieur Michel Brunelle est revenu au travail et que des travaux devaient et doivent être encore réalisés et complétés au service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'embauche de Monsieur Michel Voyer, au poste d'opérateur de machinerie fixe surnuméraire, classe 5, an 2, selon la convention collective en vigueur, et ce, jusqu'au 30 juin 2004, date à laquelle sera mis fin à son emploi.

ADOPTÉ

~~2004-06-305~~

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE JUNIOR, À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE POLICE

ATTENDU QUE, suite à la mise à niveau du service de police, il était prévu au budget 2004 une secrétaire à temps partiel au service de police ;

ATTENDU QUE, conformément à la convention collective en vigueur, l'affichage du poste a été effectué dans tous les départements ;

7 JUIN 2004

ATTENDU QUE Madame Julie Dubuc a posé sa candidature au dit poste ;

ATTENDU QUE Madame Julie Dubuc est déjà employée de la Ville à titre de préposée aux communications surnuméraire, qu'elle répond aux exigences du poste et possède déjà son cours de CRPQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Madame Julie Dubuc soit embauchée à titre de secrétaire junior au service de police, au taux en vigueur à la convention collective, soit la classe 4, an 1 des employés de bureau, à raison de 17 heures par semaine, pour une période d'essai de six (6) mois.

ADOPTÉ

2004-06-306

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ AU SERVICE DE LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE Madame Karine Mandréa Pelletier, secrétaire Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, sera absente du 16 août 2004 au 16 août 2005 pour son congé de maternité et parental ;

ATTENDU QUE, conformément à la convention collective en vigueur, le poste a été affiché à l'interne dans tous les départements de la Ville ;

ATTENDU QUE Madame Lyne Laliberté a posé sa candidature pour le poste ;

ATTENDU QU'un comité, composé de Madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, et de Monsieur Ronald Caron, directeur SLCVC, a fait passer en entrevue Madame Laliberté et recommande son embauche ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Lyne Laliberté soit embauchée pour la période d'absence de Madame Karine Mandréa Pelletier, à partir du 5 juillet 2004 jusqu'au 12 août 2005, à titre de secrétaire SLCVC temporaire, au taux de la classe 4, an 1, selon la convention collective en vigueur, pour 20 heures par semaine.

ADOPTÉ

7 JUIN 2004

2004—06—307

EMBAUCHE D'ARBITRES DE SOCCER, ÉTÉ 2004

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec et que le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville, le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont gère le programme soccer, activité sous l'égide de la Fédération de soccer et qu'elle doit adhérer aux règlements de l'organisme, notamment ceux concernant l'arbitrage ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher aux conditions de la Fédération de soccer, soit pour la somme de 12,00 \$ ou 15,00 \$ la partie, Messieurs Simon Tarte et Cyril B. Sarrazin, arbitres reconnus par la Fédération de soccer du Québec et l'Association régionale de soccer Richelieu-Yamaska pour le calendrier de l'été 2004.

ADOPTÉ

2004—06—308

**CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR, SERVICE
D'ACCUEIL, CAMPS DE JOURS, ÉTÉ 2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec et que le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville, le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont gère le programme Camps de jour 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE créer le poste de coordination du service d'accueil du programme Camps de jour et ce, au taux horaire de dix (10,00 \$) dollars l'heure.

ADOPTÉ

7 JUIN 2004

2004-06-309

EMBAUCHE D'ANIMATEURS DE CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2004

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec et que le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville, le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont gère en régie le programme Camp de jour 2004 ;

ATTENDU QU'un comité a procédé aux entrevues des candidats et candidates ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher pour la période des camps de jour, soit du 28 juin au 20 août 2004, aux taux horaires indiqués :

– À l'animation :

Isabelle Côté	9,00 \$
Ashley Hanes	9,00 \$
Marie-Claude Gingras	9,25 \$
Mylène Gaudreau	9,00 \$
Steven Erni	8,75 \$
Aurélie-Lauzon	9,25 \$
Maude William	9,25 \$

et ce, à raison de quarante (40) heures par semaine.

– Au service d'accueil (avant et après les heures normales d'opération des Camps de jour) :

Bianca Pétroff	10,00 \$	à	la
coordination			
Isabelle Desrosiers	8,00 \$	à	l'animation

– À l'accompagnement individuel des enfants autistes, les éducateurs spécialisés :

Martin Rainville	13,00 \$
Marilyse Cournoyer	13,00 \$

ADOPTÉ

7 JUIN 2004

2004-06-310

EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le développement de la Ville de Bromont et son impact sur les départements construction zonage, urbanisme et travaux publics ;

ATTENDU QUE le Conseil a décidé d'embaucher un directeur des travaux publics afin de seconder le directeur de la gestion du territoire et qu'une offre d'emploi a été diffusée dans divers journaux et diverses associations ;

ATTENDU QUE, suite aux candidatures reçues, un comité de sélection composé de Monsieur Rémi Lafrenière, gestionnaire principal, de Madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, et de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, a passé des entrevues aux candidats sélectionnés ;

ATTENDU QUE ledit comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Jean Lanciault ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Monsieur Jean Lanciault, à titre de directeur des travaux publics, à partir du 12 juillet 2004, pour une période d'essai de six (6) mois.

QUE le traitement salarial de Monsieur Jean Lanciault soit celui de la classe 5, échelon 3, de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Bromont et que les conditions de travail de Monsieur Lanciault soient celles prévues aux « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont ».

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DES AVIS DE DEMANDE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES
ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX RELATIFS À DES PERMIS
FAITE PAR LE CHÂTEAU BROMONT INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits avis de demande.

7 JUIN 2004

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 13 MAI 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

2004-06-311

**MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-05-
237**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution numéro 2004-05-237, adoptée le 3 mai 2004, aurait dû se lire de la façon suivante :

AJUSTEMENT SALARIAL DE MADAME LYNE RIENDEAU

ATTENDU QU'une lettre d'entente entre la Ville et la Fraternité des policiers de Bromont concernant le salaire des sergents-superviseurs a été adoptée par la résolution 2003-10-455 ;

ATTENDU QUE Madame Lyne Riendeau, engagée en juillet 1994, était à ce moment-là, en tant que policière, à l'échelon 60 – 72 mois ;

ATTENDU QUE les postes d'une catégorie supérieure à celle de policier ne sont pas intégrés à l'échelle de progression annuelle et ont juste un échelon, soit celui de 72 mois et + ;

ATTENDU QUE la Fraternité des policiers de la Ville de Bromont accepte que le salaire de madame Lyne Riendeau soit celui de la classe 72 mois et +, à partir du 1^{er} juin 2003, au lieu du 1^{er} avril 2003 ;

ATTENDU QU'il est préférable d'éviter un grief ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le salaire de Madame Lyne Riendeau soit celui de la classe 72 mois et +, majoré de 7,5 %, tel que stipulé dans la lettre d'entente adoptée le 6 octobre 2003, et ce, rétroactivement à partir du 1^{er} juin 2003.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

7 JUIN 2004

2004—06—312

**FÉLICITATIONS ADRESSÉES AU CHÂTEAU BROMONT, AU SPA
CONCEPT ET À SKI BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal félicite le Château Bromont, le Spa Concept pour avoir remporté la première place dans la catégorie Hébergement – 50 places et plus lors de la tenue des Grands prix du tourisme québécois.

QUE le Conseil municipal félicite également Ski Bromont qui a remporté l'or dans la catégorie Plein air et aventures lors de la tenue des Grands prix du tourisme québécois.

ADOPTÉ

2004—06—313

FÉLICITATIONS ADRESSÉS À LA FÊTE DU CHOCOLAT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal félicite les organisateurs de la quatrième édition de la Fête du chocolat qui a su attirer beaucoup de visiteurs.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gérald Scott félicite le Conseil de ne pas aller en référendum relativement au règlement numéro 876-02-2004. Il s'informe sur les servitudes de passage que la Ville a acquises sur le terrain adjacent à la base de plein air. Il s'informe si Bromont sur le lac a rempli ses obligations envers la Ville. Il demande des informations sur la clause concernant l'eau potable et veut savoir quand les autres obligations seront rencontrées par le propriétaire du bail.

Madame Louise Martineau demande des explications sur le problème d'eau potable à la base de plein air. Elle demande s'il y a un plan pour remédier à la situation.

7 JUIN 2004

Madame Jessica Jodoin demande s'il y a d'autres discussions en ce moment concernant des projets éventuels à la base de plein air.

Monsieur André Caron félicite le Conseil d'avoir pris la décision de ne pas aller en référendum et fait des commentaires sur le dossier.

Monsieur Gérald Scott demande si la Ville a une façon de récupérer le lot 516, adjacent à la base de plein air.

Monsieur Mikaël Zayat dépose une lettre envoyée à la Ville en mars 2000 relativement à la création de l'Association des amis de Davignon et demande si une telle association ne serait pas une solution.

Monsieur Michel Renaud demande des précisions sur les usages accessoires et les activités connexes qui pourraient être acceptés sur le territoire de la base de plein air. Il s'informe sur le problème d'eau potable.

Monsieur Jean-Pierre Barret demande des informations sur le projet de tunnel sous la bretelle sud de la sortie 78 de l'autoroute des Cantons-de-l'Est.

Madame Marie-Ève Lagacé remercie la mairesse pour son aide dans le dossier de l'augmentation du nombre de places disponibles à Bromont. Une carte et un cadre confectionnés par les enfants sont offerts à la mairesse.

2004-06-314

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER